



DOUNOUX Vosges 88

Samedi 21 décembre 2024

5^{ème} Marche de soirée populaire internationale



Organisée

par le Comité des Fêtes



Membre FFSP N° F1026

www.ffsp.fr contact@ffsp.fr

Visa N° 2024-88-267-E

[Facebook.com/ivv.fra](https://www.facebook.com/ivv.fra)

Partenaires de la FFSP



Reconnaissance d'utilité publique par arrêté n° 012156 du 02/08/2001

Agrément ministériel du 20/06/2006.

Ne pas jeter sur la voie publique

Imprimé par Batoteam

Départ et arrivée

Mairie salle de l'oiseau bleu 235 rue d'Epinal DOUNOUX (Vosges)

Départ **de 15h à 18h** pour les 2 parcours proposés. **Retour impératif à 21h au plus tard.**

Parcours

Cette randonnée pédestre est accessible à tous. Chacun peut y participer à son rythme : sans contrainte de performance ni de compétitions. Les enfants de moins de 10 ans devront être accompagnés. La marche aura lieu quelles que soient les conditions météorologiques sauf arrêté Préfectoral au municipal. Deux circuits sont proposés : 6 et 11 km.

Le balisage du circuit de 6 km sera lumineux.

Equipement

Pour une question de sécurité et de visibilité, les marcheurs doivent être équipés : de lampe frontale. Une partie des circuits se faisant sur route, il est conseillé d'avoir des vêtements avec bandes réfléchissantes.

Licence de participation

Elle est délivrée au départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 3€ ou une cotisation pour une licence famille de 6,00 € (enfants jusqu'à 16 ans). Au retour, portant les tampons des différents contrôles rencontrés tout au long des circuits, elle donne droit au tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles. Un marcheur ne peut être titulaire que d'une seule licence.

Assurance

La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de la MAIF. En cas de dégâts, la responsabilité des contrevenants sera engagée. L'inscription à la marche vaut déclaration de bonne santé.

Ravitaillement

Sur présentation de la licence de participation, une boisson et une petite collation seront offertes au point de contrôle.

Urgences

N° Unique : 112. Les premiers secours et les éventuelles assistances sont assurés par l'association.

Règles à respecter

Il est interdit de fumer et d'allumer des feux sur les parcours. Les chiens sont tenus en laisse. En règle générale, il est demandé aux participants de respecter la nature. Les marcheurs sont tenus à respecter le code de la route.

Renseignements et inscriptions

Claude LOUIS 06 48 90 39 20 – Mail : louis.rosemary@wanadoo.fr

